



Kasernenstrasse 23  
8004 Zürich  
CHE-107.723.519 MWST  
T +41 44 269 70 50  
info@swissperform.ch  
swissperform.ch

Gesellschaft für Leistungsschutzrechte  
Société pour les droits voisins  
Società per i diritti di protezione affini  
Societad per ils dretgs vischins

Ces champs seront remplis par SWISSPERFORM

Référence -4F  
Numéro de membre



- Remplir le formulaire dans tous ses détails et le renvoyer par courriel.
- Agences : veuillez joindre une procuration de représentation et une copie officielle d'une carte d'identité de l'artiste.
- Après vérification par SWISSPERFORM, vous recevrez un e-mail vous invitant à signer électroniquement.

## Mandat de gestion pour les interprètes (mandants) du domaine phonographique et/ou audiovisuel

**entre**

SWISSPERFORM  
Société pour les droits voisins  
Kasernenstrasse 23  
8004 Zurich

**et**

Prénom

Nom

Rue , n°

Supplément  
d'adresse

NPA/Localité

Pays

### I. Données de contact du mandant

Nationalité

Date de naissance

Téléphone

Cellulaire

E-mail

Site web

## II. Renseignements sur le représentant (si vous en avez un)

Nom/Société	Prénom
Supplément de nom	Adresse
Complément	NPA
Ville	Pays
Téléphone	Cellulaire
E-mail	Site web

## III. Renseignements généraux sur le mandant

### a) Pseudonymes

---

### b) Activités artistiques

Musicien/ne	Chanteur/ Chanteuse	Chef/fe d'orchestre	Speaker/ine
Acteur/ Actrice	Cascadeur/ Cascadeuse	Danseur/ Danseuse	Metteur/ Metteuse en scène
Producteur/ Productrice artistique			

Instrument/s (en cas de musicien):

---

### c) Membre des formations suivantes (nom du chœur, de l'orchestre, de l'ensemble, du group, etc.)

_____	de	_____	à	_____
_____	de	_____	à	_____
_____	de	_____	à	_____

## IV. Affiliations auprès de sociétés de gestion étrangères pour les droits voisins

Nom de la société \_\_\_\_\_

Depuis quand \_\_\_\_\_

Pour quel pays/territoire \_\_\_\_\_

## V. Renseignements pour la répartition des recettes

### a) Adresse de paiement

Institut financier

---

N° de compte

---

Au nom de \*

---

N° IBAN \*

---

Code BIC / SWIFT \*\*

---

\* champ obligatoire \*\* champ obligatoire si l'adresse de paiement est à l'étranger

### b) Renseignements en cas d'assujettissement à la TVA \*

Le mandant est immatriculé comme suit au registre de l'Administration fédérale des contributions :

N° de TVA

---

Dénomination

---

\* Un assujettissement peut découler des raisons suivantes : chiffre d'affaires annuel qui exclut la libération de l'assujettissement (actuellement CHF 100'000.-) ; renonciation à la libération de l'assujettissement ; choix d'imposer p. ex. ses prestations culturelles.

## 1. Déclaration de cession et engagement à gérer

Le mandant charge SWISSPERFORM, pour la durée du présent contrat, de gérer à titre fiduciaire les droits ou droits à rémunération qu'il détient actuellement et dont il disposera à l'avenir conformément à la loi sur le droit d'auteur (LDA) à titre d'artiste interprète, droits qui doivent être exercés par une société de gestion ou collectivement, de quelque autre manière que ce soit.

Dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre le but visé, le mandant cède à SWISSPERFORM les droits ou droits à rémunération énumérés ci-après et charge SWISSPERFORM de les gérer selon les dispositions de ses statuts et règlements ainsi que du présent contrat. SWISSPERFORM déclare accepter cette cession.

- a) le droit de faire voir ou entendre sa prestation, ou la fixation de celle-ci, en un lieu autre que celui où elle est exécutée ou présentée et de la mettre à disposition, directement ou par quelque moyen que ce soit, de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement (art. 33, al. 2, let. a et art. 22a à 22c LDA) ;
- b) le droit de confectionner des phonogrammes ou des vidéogrammes de sa prestation ou de la fixation de celle-ci ou de les enregistrer sur un autre support de données et de reproduire de tels enregistrements (art. 33, al. 2, let. c et art. 22a à 22c ainsi qu'art. 24b et 24c LDA) ;
- c) le droit de diffuser sa prestation ou la fixation de celle-ci par la radio, la télévision ou des moyens analogues, soit par voie hertzienne, soit par câble ou autres conducteurs ainsi que de les retransmettre par des moyens techniques dont l'exploitation ne relève pas de l'organisme de diffusion d'origine (art. 33, al. 2, let. b LDA) ;
- d) le droit de faire voir ou entendre sa prestation, ou la fixation de celle-ci, lorsqu'elle est diffusée, retransmise ou mise à disposition (art. 33, al. 2, let. e LDA) ;
- e) les droits à rémunération pour l'utilisation de phonogrammes ou de vidéogrammes disponibles sur le marché à des fins de diffusion, de retransmission, de réception publique ou de représentation au sens de l'art. 35 LDA ;
- f) les droits à rémunération pour la location de phonogrammes et de vidéogrammes au sens de l'art. 13, al. 1 en relation avec l'art. 38 LDA ;
- g) les droits à rémunération pour les utilisations de prestations fixées sur un support à des fins privées au sens de l'art. 19 en relation avec l'art. 20, al. 2 et 3 LDA ;
- h) les droits ou droits à rémunération pour toutes les autres utilisations pour lesquelles la loi prévoit actuellement ou prévoira à l'avenir la gestion collective obligatoire ou lorsqu'il y a connexité matérielle avec les droits ou droits à rémunération gérés collectivement.

## 2. Limitation possible de l'étendue de la cession de droits

Le mandant a la **possibilité de limiter** l'étendue de la cession aux droits ou droits à rémunération qui, conformément à l'article 40, alinéa 1, lettres a<sup>bis</sup> et b LDA, ne peuvent être exercés que par une société de gestion agréée. S'il opte pour cette limitation, le mandant ne peut pas prendre part aux recettes qui sont perçues collectivement par SWISSPERFORM en dehors du domaine soumis à la surveillance de la Confédération.

Veillez cocher **une** des deux variantes.

Le mandant **ne limite pas** l'étendue de la cession de droits au sens décrit ci-dessus.

Le mandant **limite** l'étendue de la cession de droits au sens décrit ci-dessus.

## 3. Etendue territoriale de la cession de droits

SWISSPERFORM gère les droits qui lui ont été cédés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein (pour autant que leur gestion y soit prévue et qu'une décision du comité de SWISSPERFORM y ait pris effet).

## 4. Conditions générales de gestion

Les détails ainsi que les droits et obligations réciproques découlant du présent contrat résultent des **Conditions générales de gestion** en annexe, qui font **partie intégrante** du contrat.

Le mandant atteste par sa signature avoir **lu** et **compris** les Conditions générales de gestion en annexe et les **accepter**.

## 5. Modification des Conditions générales de gestion

SWISSPERFORM peut en tout temps apporter des **modifications** aux Conditions générales de gestion. Pour être valables, ces modifications doivent avoir été adoptées à la fois par le comité de SWISSPERFORM et par les groupes d'experts concernés. SWISSPERFORM envoie les Conditions générales de gestion modifiées au mandant par courrier postal ou électronique au moins 60 jours avant leur entrée en vigueur. Si le mandant **n'est pas d'accord** avec les modifications, il a le droit de **résilier** le présent contrat **dans les 30 jours à compter de leur remise** pour le jour précédant leur entrée en vigueur. Si le mandant **ne fait pas usage** de ce droit de résiliation, les modifications des Conditions générales de gestion sont considérées comme **approuvées** par le mandant et deviennent **contraignantes** pour les deux parties contractantes à compter de la date de l'entrée en vigueur.

## 6. Droit applicable et for

Le présent contrat est régi exclusivement par le **droit matériel suisse**.

Si le mandant est domicilié à l'étranger, **Zurich** est le lieu d'exécution et le **for** exclusif pour tout litige résultant du présent contrat. Dans tous les autres cas, le for est déterminé par la loi.

- **Agences : veuillez joindre une procuration de représentation et une copie officielle d'une carte d'identité de l'artiste. Vous n'avez pas besoin de signer le contrat maintenant.**
- **Après vérification par SWISSPERFORM, vous recevrez un e-mail vous invitant à signer électroniquement.**
- **Veillez cliquer sur «Envoyer l'offre de contrat» ou l'envoyer en annexe à [agreement@swissperform.ch](mailto:agreement@swissperform.ch).**